

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° ESP 2011-22 du 22 mars 2011 portant délégation de signature du directeur
des espaces et du patrimoine à un chargé d'affaires en immobilier dudit département**

NOR : DEVT1110412S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des espaces et du patrimoine,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la
région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la décision n° 5797 du 9 mars 2010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur
général au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département des
espaces et du patrimoine, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

Tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant de quarante-trois
mille euros (43 000 euros), d'une parcelle de terrain sise 34-36, avenue de Paris, à Châtillon (92320),
cadastrée section I numéro 289 pour une contenance de 00 ha 01 ca 78 ca.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée au numéro ESP 2011-12 publiée
à la date du 25 février 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 22 mars 2011.

*Le directeur du département
des espaces et du patrimoine (ESP),*
R. FEREDJ